

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 du Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada

Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel

Vision

Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada (« BRCSC ») est reconnu comme un leader dans le domaine de l'administration judiciaire.

Mission

La Cour suprême du Canada est la juridiction d'appel de dernier ressort du pays. Elle sert les Canadiens en tranchant des questions de droit d'importance pour le public, contribuant ainsi à l'évolution de toutes les branches du droit au Canada.

La Cour souscrit aux principes suivants :

- la primauté du droit;
- l'indépendance et l'impartialité;
- l'accès à la justice.

Le Bureau du registraire appuie la Cour par les moyens suivants :

- il fournit des services administratifs adaptés aux besoins de la Cour;
- il entretient le dévouement, la fierté et le professionnalisme des employés de la Cour;
- il respecte la diversité et la dualité linguistique;
- il collabore avec les autres tribunaux et organisations juridiques.

Raison d'être

Créée par une loi du Parlement en 1875, la Cour suprême du Canada est la juridiction d'appel de dernier ressort du pays. Elle sert les Canadiens et les Canadiennes en tranchant des questions de droit d'importance pour le public et contribue ainsi à l'évolution de toutes les branches du droit au Canada.

L'indépendance de la Cour, la qualité de ses travaux et le respect qu'on lui porte, tant ici qu'à l'étranger, sont autant d'éléments qui contribuent grandement aux fondements d'un pays fort, sécuritaire et démocratique, fondé sur la primauté du droit. La Cour suprême du Canada est une importante institution nationale, qui occupe le sommet du pouvoir judiciaire de l'État canadien, distincte et indépendante du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

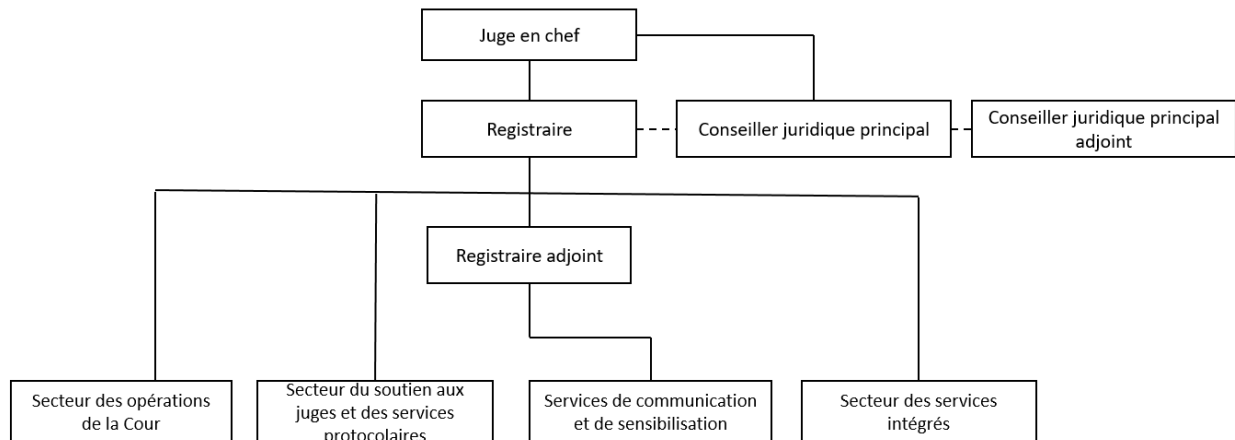
Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada (« BRCSC ») fournit à la Cour tous les services et l'appui dont elle a besoin pour traiter, entendre et trancher les affaires qui lui sont soumises. Il agit également comme interface entre les plaideurs et la Cour.

Pour de plus amples renseignements sur les responsabilités de la Cour, le processus d'audition des causes et les jugements, consulter le [site Web de la Cour suprême du Canada](#).

Contexte opérationnel

Aux termes de la *Loi sur la Cour suprême*, la Cour se compose de neuf juges, dont le juge en chef du Canada, tous nommés par le gouverneur en conseil. Elle entend les appels interjetés contre les décisions des cours d'appel provinciales et territoriales, de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada. En outre, la Cour formule un avis à l'égard de toute question que lui soumet le gouverneur en conseil. L'importance des arrêts de la Cour pour la société canadienne est pleinement reconnue. La Cour assure uniformité, cohérence et justesse dans la définition, l'élaboration et l'interprétation des principes juridiques dans l'ensemble du système judiciaire canadien. Elle tire sa compétence de la *Loi sur la Cour suprême* et d'autres lois fédérales, par exemple le *Code criminel*.

La *Loi sur la Cour suprême* dispose que le registraire, sous l'autorité du juge en chef, dirige le personnel, est chargé du rapport et de la publication des arrêts de la Cour et est responsable de la gestion de la bibliothèque de la Cour. Le registraire est nommé par le gouverneur en conseil et dirige le BRCSC, étant responsable de la gestion de son personnel, de ses ressources et de ses activités. L'organisation du BRCSC est illustrée dans l'organigramme reproduit ci-après et précisée dans les paragraphes qui suivent.



Secteur des opérations de la Cour : Regroupant la Direction générale du droit, la Direction générale du Recueil, la Direction générale du greffe, la Direction générale de la bibliothèque et la Direction générale de la gestion de l'information, ce secteur est chargé de la planification, de la gestion et de la fourniture de conseils juridiques et de services de soutien opérationnel à l'intention des juges de la Cour sur tous les aspects relatifs à la gestion des instances – du dépôt de l'acte introductif d'instance jusqu'au jugement final sur l'appel. Ce travail comprend le traitement et l'enregistrement des actes de procédure, l'établissement du calendrier des audiences, la prestation de services juridiques et

jurilinguistiques, de services de bibliothèque et de recherche juridique et de services de révision juridique et de publication du *Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada*. Les services de gestion de l'information comprennent les renseignements sur les dossiers et les documents de l'organisation. Le Greffe agit comme interface entre les plaideurs et la Cour et fournit des services et des renseignements aux avocats et aux plaideurs, y compris les plaideurs non représentés.

Secteur du soutien aux juges et des services protocolaires : Ce secteur assure tous les services d'appui au juge en chef du Canada et aux juges de la Cour, notamment les questions liées au protocole et au soutien de l'exercice du rôle joué par la Cour sur la scène internationale, ainsi que l'élaboration et la prestation de programmes et de services de soutien judiciaire intégrés, à l'administration judiciaire, et au programme des auxiliaires juridiques.

Services de communication et de sensibilisation : La Direction générale des Services de communication et de sensibilisation élabore et met en œuvre des stratégies, plans et programmes de communication en vue de faire connaître davantage la Cour suprême du Canada au public et d'améliorer l'accès à la justice et aux renseignements judiciaires. Elle répond en outre aux demandes de renseignements, en plus d'offrir des visites guidées de l'édifice de la Cour. Elle cherche également à améliorer les communications internes au sein de la Cour.

Secteur des services intégrés : L'appui administratif aux juges et au personnel est assuré par le Secteur des services intégrés, qui est responsable à ce titre de la planification relative aux stratégies, activités et ressources, de la présentation de rapports sur l'organisation, de la responsabilité de gestion, de la gestion intégrée des risques, des finances, de l'acquisition de biens et de services, des locaux (y compris les services de télécommunications, de courrier et d'impression), des ressources humaines, de la sûreté, de la santé et sécurité au travail, de la gestion des mesures d'urgence et de la préparation aux situations d'urgence, des services de TI ainsi que de la planification de la continuité des activités.

L'environnement opérationnel du BRCS est en constante évolution. Le BRCS a mis l'accent, au cours des dernières années, sur l'amélioration des processus opérationnels, sur la gestion de l'information et sur l'amélioration, pour les plaideurs et le public, de l'accès à la Cour par le truchement de moyens électroniques. Dans le cadre de la planification de l'initiative de restauration de l'édifice de la Cour suprême du Canada, le BRCS consacre des ressources à court et à long terme pour veiller à ce que les pressions découlant du vieillissement de l'édifice de la Cour et de ses installations opérationnelles soient gérées de manière efficace. En collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada, le BRCS poursuit la planification de tous les aspects de la restauration de l'édifice.

Lors des dernières années, la charge de travail de la Cour est demeurée relativement stable, mais le BRCS subit toujours des pressions opérationnelles en raison de la nécessité (i) d'offrir plus de services à la Cour, aux parties et au public; (ii) de répondre aux besoins d'un grand nombre de parties non représentées; (iii) de poursuivre ses activités dans des installations vieillissantes avec des ressources limitées.

L'organisation continue de mettre l'accent sur l'échange de renseignements par voie électronique entre les juges, le personnel de la Cour, la communauté juridique et le public, car on s'attend à pouvoir utiliser les outils et processus électroniques pour obtenir ou fournir des renseignements détenus par la Cour de

même que pour déposer des documents. L'accent est mis en permanence sur l'initiative capitale de transformation des opérations. Après avoir atteint les grands jalons de cette initiative, dont le dernier était l'établissement d'un portail sûr de dépôt électronique, l'organisation portera son attention sur la mise à jour du site Web de la Cour, les améliorations au portail de dépôt électronique ainsi que l'examen et la mise à jour des plateformes logicielles essentielles.

En sus de ce qui précède, les plaideurs non représentés par un avocat ont déposé 34 % des demandes d'autorisation d'appel en 2024-2025, soit une grande proportion des demandes d'autorisation d'appel. Cela fait ressortir la nécessité continue pour le Greffe d'améliorer les ressources qu'il consacre aux plaideurs non représentés, que ces ressources soient assurées par le personnel de la Cour ou des parties prenantes externes, comme Pro Bono Ontario.

Par ailleurs, la Cour est toujours confrontée aux préoccupations grandissantes touchant la sécurité matérielle et la sécurité des renseignements qu'il faut concilier avec le besoin d'assurer un milieu sûr dans le contexte des impératifs opérationnels d'un tribunal ouvert au public. De plus, lorsqu'il répond aux demandes du gouvernement, qui souhaite obtenir des gains en efficacité opérationnelle par voie de regroupement de différents services, le BRCSC doit veiller à la protection de l'indépendance judiciaire et institutionnelle.

L'environnement opérationnel évolue également sur le plan de la sensibilisation et des communications. Le public s'intéresse de plus en plus aux dossiers de la Cour et les juges de la Cour se font de plus en plus visibles tant au Canada qu'à l'étranger. Par conséquent, mieux faire connaître la Cour au public et aux intervenants de même qu'accroître l'accès à la justice et aux renseignements judiciaires demeure une priorité du BRCSC. Pour souligner son 150^e anniversaire en 2025, la Cour s'est rendue à Victoria (Colombie-Britannique) en février et à Moncton (Nouveau-Brunswick) en mars. Ces visites ont donné l'occasion au public et aux membres des communautés juridiques et judiciaire de dialoguer avec les juges de la Cour. La Cour compte poursuivre sur sa lancée en visitant trois autres villes canadiennes dans le cadre du 150^e anniversaire, afin de favoriser une meilleure connaissance du rôle et des fonctions de la Cour et de réfléchir à la manière dont ses décisions ont façonné le paysage juridique du pays. De plus amples renseignements au sujet de l'anniversaire se trouvent sur le site Web [Les 150 ans de la Cour suprême du Canada](#).

À la lumière de tous les facteurs exposés précédemment, le BRCSC continue de déployer sans relâche des efforts pour veiller à l'affectation la plus efficace et la plus efficiente possible de toutes les ressources.